

DELEGATION DE SIGNATURE

La Présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole, Madame Corinne MASCALA,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Éducation sur l'enseignement supérieur,

Vu la délégation de signature établie le 1^{er} mars 2017

donne délégation de signature à Madame Caroline HOURDRY, Ingénieur de Recherche,
Directrice du Service Commun des Relations Internationales,

à l'effet de signer, pour le Service Commun des Relations Internationales,

les attestations :

- d'acceptation d'inscription pour un étudiant étranger
- de logement en chambre universitaire
- de sélection dans le cadre de la mobilité étudiante
- de début d'études ou de stage étudiant
- de fin d'études ou de stage
- de non établissement de relevé de notes officiel

et

- les certificats administratifs attestant d'une dépense ou de sa prise en charge
- les justificatifs de présence aux entretiens de motivation pour les étudiants
- les traductions des relevés de notes

En cas d'absence de Mme Caroline HOURDRY, Mme Alexandra MENDOZA-CAMINADE, Professeur des Universités, Vice-Présidente en charge des Relations Internationales, reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus.

La présente délégation prend effet au 3 octobre 2017

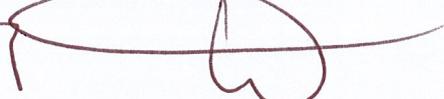
Fait à Toulouse, le 4 octobre 2017

Le délégataire,



Caroline HOURDRY

Le délégataire,



Alexandra MENDOZA-CAMINADE

La Présidente,



Corinne MASCALA

